



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Effets du chlordécone en Martinique

Question au Gouvernement n° 3316

Texte de la question

EFFETS DU CHLORDÉCONE EN MARTINIQUE

M. le président. La parole est à Mme Josette Manin.

Mme Josette Manin. Monsieur le ministre des outre-mer, la Martinique est secouée depuis plusieurs mois par des manifestations et des actes de violence qui renvoient aux blessures mal cicatrisées de notre histoire commune : l'esclavage et la colonisation. Pour beaucoup de ces manifestants, l'État perpétue vis-à-vis des Antilles françaises une forme de violence symbolique et structurelle. Toutefois, la Martinique fait partie intégrante de la République et elle entend le rester.

Mais en dehors des questions historiques, c'est le dossier de la chlordécone qui concentre les revendications de la population. Une commission d'enquête parlementaire a établi les raisons et les responsabilités en matière d'utilisation de ce poison, et formulé quarante-deux propositions en vue de la réparation des préjudices économiques, sanitaires et agricoles. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe SOC.*) Nous attendons toujours leur concrétisation, malgré les promesses faites le 27 septembre 2018 par le Président de la République.

Bien évidemment, le plan de relance promeut un accompagnement pour la transformation agricole et l'objectif de souveraineté alimentaire d'ici à 2030. En attendant le territoire se meurt. Les cancers se multiplient ; les agriculteurs qui ont manipulé ce poison pendant les longues années où il était toléré agonisent lentement ; nos bébés naissent avec des malformations. Il est urgent, il est vital que la loi cadre soit appliquée, afin qu'aucun doute ne subsiste concernant les intentions de l'État.

Monsieur le ministre, que comptez-vous faire pour que l'État tienne ses engagements envers les territoires de la Guadeloupe et de la Martinique ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes SOC et GDR. - Mme Maud Petit applaudit également.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des outre-mer.

M. Sébastien Lecornu, ministre des outre-mer. L'utilisation de la chlordécone a été un scandale, comme le déclarait le Président de la République il y a deux ans. Durant les quinquennats respectifs de Nicolas Sarkozy et de François Hollande, de bonnes décisions ont permis de faire avancer ce dossier. Aujourd'hui, il faut accélérer, et vous avez raison de le rappeler.

Je tiens également à saluer les membres de la commission d'enquête parlementaire. Serge Letchimy, Justine Benin (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe MODEM*), ont accompli un travail sans précédent afin d'établir la vérité et d'élaborer des préconisations que nous ne tarderons pas à appliquer.

Les délais du quatrième plan chlordécone seront tenus dès la fin de l'année. La commission d'enquête avait recommandé la nomination d'un directeur de projet afin de suivre ce dossier aux échelons local et national : ce sera fait. Nous débloquerons 2 millions d'euros en vue de tester les publics prioritaires, notamment les femmes qui souhaiteraient procréer et les exploitants des jardins familiaux ou JAJA. Nous devrions également progresser plus vite s'agissant de la reconnaissance des maladies professionnelles, au sujet de laquelle je serai amené à vous réunir.

Je vous remercie pour la gravité de votre question : c'est là le ton qui convient à ce dossier. Il doit nous rassembler, nous conduire à élaborer des décisions, des mesures aussi précises que possible. Comme vous, je regrette que, dans votre territoire, il fasse malheureusement parfois l'objet d'une récupération, d'un recel politique. Aux Antilles comme ailleurs, nous devons trouver des solutions pour nos concitoyens, et certainement pas des problèmes nouveaux. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.*)

Données clés

Auteur : [Mme Josette Manin](#)

Circonscription : Martinique (1^{re} circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3316

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Outre-mer

Ministère attributaire : Outre-mer

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 septembre 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [23 septembre 2020](#)